Déclaration de conformité UE

CE

Nous déclarons ici que les appareils décrits ci-après, dans les configurations mises en circulation, répondent aux exigences des directives UE en vigueur, aux normes de sécurité UE et aux normes UE spécifiques au produits.

Appareils (machines) - configuraion:
Systèmes de chauffage électrique

Série / gamme:
ELT 10 HT, ELT 18 HT, ELT 10 HT INOX, ELT 18 HT INOX

N° de série / de gamme:
1521..., 1522..., 1629..., 1859...

Nom du fabricant et nom du responsable CE:

REMKO GmbH & Co. KG

Klima- und Wärmetechnik
Im Seelenkamp 12
D - 32791 Lage

Normes appliquées: (Normes EN harmonisées)

DIN EN 55014-1:2018-08 - Compatibilité électromagnétique - Exigences pour les appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues - Partie 1 : émission
DIN EN 55014-2:2016-01 - Compatibilité électromagnétique - Exigences relative aux appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues - Partie 2 : immunité - Norme de famille de produits
DIN EN 60335-1:2020-08 - Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1 : exigences générales
DIN EN 60335-2-30:2013-02 - Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-30 : règles particulières pour les appareils de chauffage des locaux
DIN EN IEC 61000-3-2:2019-12 - Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2 : limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils < ou = à 16 A par phase)
DIN EN 61000-3-3:2020-07 - Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3 : limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné inférieur ou égal 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel

Réglementations en vigeur (directives UE)

Richtlinie 2009/125/EG - Directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie
Richtlinie 2011/65/EU - Directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques
Richtlinie 2014/30/EU - Directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique
Richtlinie 2014/35/EU - Directive 2014/35/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension
Verordnung (EG) 1907/2006 - Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
Verordnung (EU) 2015/1188 - Règlement (UE) 2015/1188 de la Commission du 28 avril 2015 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux dispositifs de chauffage décentralisés

Lage, 08. Mars 2022
REMKO GmbH & Co. KG

Christian Brüggemann,
Directeur technique

Lage, 08. Mars 2022
REMKO GmbH & Co. KG

Représentant autorisé
Max Steinbacher,
chef de produit chaleur